



Editorial

L'urgence climatique, c'est maintenant!



Dans ce contexte, les économies de toutes les sources d'énergies sont primordiales et la Commune s'y emploie en pratiquant l'extinction nocturne de l'éclairage public par exemple. Mais au-delà des économies, il est également important de produire de l'énergie sur un mode renouvelable. Toutes ces sources sont très complémentaires et non concurrentes comme d'aucuns aimeraient le démontrer.

D'ailleurs, avec la fermeture de la centrale atomique de Mühleberg, il est urgent de prévoir des sources compensatoires qui ne soient pas issues des énergies fossiles.

Ainsi, le permis de construire d'un premier parc éolien est à l'enquête publique, le second le sera en début d'année 2020, enfin le troisième suivra sur le territoire communal. Leur production couvrira 70% de nos besoins en énergie électrique, ce qui représente environ 70 GWh par année. De plus, la densification de la pose de panneaux photovoltaïques – pouvant avoisiner une surface équivalente à une cinquantaine de terrains de football – produira 35 GWh par année, soit environ 35% des besoins en énergie électrique de la Commune. Le Conseil communal soutient ces réalisations qui généreront une production supérieure à notre consommation.

A terme, l'extension des chauffages à distance de la Commune, alimentés par du bois indigène, permettra de chauffer le quart des bâtiments de Val-de-Ruz.

Certes, on ressent certaines réticences face au développement éolien sur les crêtes jurassiennes. Mais à la suite des votations qui instituent des zones de développement éolien dans le canton ainsi que de l'acceptation de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, par respect vis-à-vis de nos générations futures, l'heure n'est plus à la remise en question, mais à l'action, car l'urgence climatique, c'est maintenant!

Enfin, au nom du Conseil communal, je vous souhaite une belle et heureuse année 2020, riche de succès et empreinte d'énergie.

François Cuche, conseiller communal

Activités hors cadre de l'école

Bonne nouvelle pour les élèves du CSVR, le Conseil général de Val-de-Ruz, en adoptant le budget 2020, a également accepté une augmentation significative du budget alloué aux activités hors cadre de l'école. C'est ainsi une somme complémentaire de CHF 38'500 qui a été ajoutée au budget de l'école dans le but de compenser la contribution auparavant financée par les parents. Ces montants seront attribués pour une part à des activités culturelles et pour l'autre part à des courses d'école, activités sportives ou sorties thématiques.

L'organisation d'activités hors cadre n'est pas obligatoire, mais elle fait partie des tâches jugées comme indispensables par l'école parce qu'elles offrent l'opportunité de développer le vivre ensemble et les capacités transversales des élèves. Collaboration, communication, stratégies d'apprentissages, pensée créatrice ou encore démarche réflexive sont des aptitudes fondamentales que les élèves acquièrent aussi lors de sorties dans la nature, de camps, de visites dans les musées ou d'activités sportives.

Un arrêt du Tribunal fédéral a mis fin, en décembre 2017, à la possibilité de demander une contribution aux parents pour les coûts liés aux activités hors cadre à caractère obligatoire, en dehors des frais de repas. Grâce à cette augmentation du financement communal, au relais pris par l'association Pro CSVR et aux contributions des différentes associations de parents à leur collège respectif, les élèves de Val-de-Ruz continueront à bénéficier d'une belle offre d'activités hors cadre de qualité.

Fête nationale nouvelle formule

Quelques mois après la première édition de la fête nationale sur le site d'Evologia, le Conseil communal a pris connaissance du bilan de la nouvelle formule.

Si certains citoyens ont regretté l'absence d'un feu d'artifice ou le déplacement du site, de nombreuses autres personnes ont manifesté leur satisfaction de bénéficier d'un feu de joie, symbole traditionnel du 1^{er} août. Le personnel forestier de Val-de-Ruz s'est beaucoup investi pour préparer un bûcher de belle facture et imaginer un scénario de mise à feu. Le public a eu l'opportunité de voir un jeune sportif vaudruzien, Valentin Choffat, archer de talent, tirer des flèches enflammées pour embraser le bûcher.

Au final, l'édition de 2019 se révèle moins gourmande en personnel et en heures de travail tout en assurant aux sociétés locales qui s'investissent la possibilité de récolter une part du bénéfice des cantines. Son coût est également moins élevé de presque CHF 20'000 par rapport à l'édition 2018, cela essentiellement en raison de coûts d'infrastructures moins importants.

La fête nationale 2020 aura lieu le 31 juillet sur le même site avec quelques aménagements mineurs proposés dans le cadre du bilan de la manifestation.



Mobility roule l'hiver

Les offres de transports publics ne correspondent pas toujours à vos besoins? Optez pour une alternative futée, flexible, utilisable avec et sans abonnement. Mobility propose un break à quatre roues motrices, stationné aux Geneveys-sur-Coffrane, par exemple si l'utilisation d'une voiture s'impose pour se rendre aux sports d'hiver, ainsi qu'une citadine électrique à Cernier. Informations détaillées sous www.mobility.ch.

mobility
car sharing

Votations fédérale et cantonale

Le 9 février 2020 se déroulera une votation fédérale portant sur deux objets:

- initiative populaire du 18 octobre 2016 «Davantage de logements abordables»;
- modification du 14 décembre 2018 du code pénal et du code pénal militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle);

et une votation cantonale portant sur l'objet suivant:

- initiative constitutionnelle cantonale «Pour le droit de vote à 16 ans sur demande».

Les droits de vote étant différents pour ces deux votations, les électeurs en matière fédérale recevront tous les bulletins et les électeurs en matière cantonale recevront uniquement le bulletin pour la votation cantonale.

Pour toute question, le contrôle des habitants renseigne à cdh.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 23.

Séance d'information

Dans le cadre de la modification partielle du plan d'aménagement de Boudevilliers, secteur «Sécheron», la Commune invite la population à une séance d'information dédiée à l'objet précité, en présence des entreprises concernées, le **jeudi 30 janvier 2020 à 19h30** à l'Hôtel du Val à Malvilliers.

Connaissance du monde

Soirée cinéma à la salle de spectacles de Fontainemelon le **mercredi 29 janvier 2020 à 20h00** avec la projection du film «Grèce – Sur les traces des dieux de l'Olympe» présenté par Stratis Vouyoucas, auteur.

Vente des billets à l'entrée de la salle le jour de la représentation.

Offre spéciale destinée aux habitants de la Commune:

- 10 entrées gratuites (maximum 2 par personne par saison) à réserver auprès de l'administration sports-loisirs-culture au 032 886 56 33 ou à loisirs.val-de-ruz@ne.ch.

Plus d'informations sur le site internet communal.



Anniversaires et jubilés

Fêtent en janvier 2020:

Noces de diamant (60 ans)

- Eva et Frédy Dängeli, à Fontaines.

90 ans

- Paulette Duvoisin, à Fontaines;
- Ginette Monnier, à Chéizard-Saint-Martin.

La Commune recrute

Pour le 1^{er} mars 2020:

- 1 assistant social (F/H) à 50%.

Pour août 2020:

- 2 apprentis assistant socio-éducatif (F/H);
- 1 apprenti agent d'exploitation (F/H).

Consultez le site internet communal pour plus de détails et n'hésitez pas à transmettre votre dossier complet de candidature à l'administration des ressources humaines par courrier électronique à rh.val-de-ruz@ne.ch.



Focus sur la piscine d'Engollon

Janvier est le mois des bilans et des bonnes résolutions. C'est donc le moment parfait pour se pencher sur la saison 2019 de la piscine d'Engollon tout en préparant déjà 2020. Malgré ses plus de 50 ans, la piscine séduit toujours un public fidèle qui apprécie la beauté du site et la qualité de l'accueil. Le nombre d'entrées payantes avoisine les 19'000 et plus de 3'000 élèves ont bénéficié des installations. De plus, ce sont plus de 1'000 abonnements qui ont été vendus, en augmentation de 20% par rapport à il y a 10 ans. L'accès aux piscines intérieures ainsi qu'un prix qui n'a pas changé depuis la fusion, contribuent certainement à l'attractivité de l'offre.

Les charges annuelles de la piscine se montent à près de CHF 465'000. Outre les charges d'assurances, d'intérêts et d'amortissements, le poste le plus important est celui du personnel, pour un montant de quelque CHF 175'000. Ces coûts sont variables puisque le nombre de garde-bains est adapté en fonction de la fréquentation et de la météo. Suivent les charges d'eau, de produits chimiques, de chauffage, d'électricité et les déchets pour un montant d'environ CHF 70'000 par année. Enfin, les frais d'entretien annuels ainsi que la réparation ou le remplacement des jeux coûtent près de CHF 60'000 par an. Quant aux revenus, ils sont d'environ CHF 146'000.

Cette année, le dicastère sports-loisirs-culture lancera une étude sur l'avenir de la piscine ainsi que sur les travaux à entreprendre pour lui redonner une nouvelle jeunesse et optimiser son fonctionnement par l'utilisation d'énergies renouvelables.

Dernière séance du Conseil général

Dans sa séance du 16 décembre 2019, le Conseil général a pris les décisions suivantes:

Objet	Pour	Contre	Abst.
Introduction d'un impôt foncier: acceptée	24	10	0
Dérogation au frein à l'endettement pour 2020: acceptée	29	4	1
Budget 2020: accepté	29	3	2
Retrait de l'initiative communale, du 18 décembre 2017, concernant le projet de loi modifiant la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI), du 2 février 2000: accepté	A l'unanimité		
Plan financier et des tâches 2021-2023: accepté	33	1	0
Crédit d'engagement de CHF 3'100'000 à la suite des inondations du 21 juin 2019: accepté	A l'unanimité		
Crédit d'engagement de CHF 270'000 pour la deuxième étape de l'élaboration du PAL de Val-de-Ruz: accepté	A l'unanimité		
Augmentation de la dotation en personnel de 3.2 EPT pour l'unité administrative des travaux publics (amendé): accepté 2.2 EPT	29	1	4
Postulat «Agir contre le littering au niveau communal»: accepté	A l'unanimité		
Crédit d'engagement de CHF 72'000 pour le réaménagement de l'espace du Repère: accepté	30	0	4
Motion de Verena Luder – Régler l'absentéisme au Conseil général: refusée	0	30	4
Motion du groupe PS – Résilience de Val-de-Ruz face aux catastrophes naturelles (amendée): acceptée	17	14	3
Motion du groupe PS – Mise en œuvre du réseau cyclable: refusée	13	19	2
Nomination d'un-e président-e du Conseil général en remplacement de Vincent Martinez, démissionnaire	Pascal Truong (PLR) élu tacitement		
Nomination d'un membre à la Commission des règlements en remplacement de Vincent Martinez, démissionnaire	Marcel Carrard (PLR) élu tacitement		
Nomination d'un membre à la Commission des agrégations et naturalisations en remplacement de Vincent Martinez, démissionnaire	Claudine Geiser (PLR) élue tacitement		
Nomination d'un membre à la Commission sports-loisirs-culture en remplacement de Vincent Martinez, démissionnaire	Mary-Claude Fallet (PLR) élue tacitement		

A vos agendas

La population est cordialement invitée à venir partager et échanger avec le Conseil communal durant les traditionnels cafés vaudruziens organisés quatre fois l'an.

En 2020, ils auront lieu **mardi 3 mars, jeudi 4 juin, mercredi 2 septembre et jeudi 3 décembre**.

Les détails de ces rencontres seront publiés dans ces pages officielles ultérieurement.

Le chiffre du mois

2 millions

En mètres cubes, cela représente le volume d'eau traité annuellement par la station d'épuration des Quarres, située à La Rincieure, qui a la fonction de traiter les eaux usées avant leur renvoi dans le Seyon.